

J'ai arrêté les pillages qui se commettaient dans les départements publics à Ottawa ; j'ai empêché les voleurs de nous dépouiller d'avantage. Mes adversaires appellent cela trahir, moi j'appelle cela avoir le courage de faire son devoir.

Ceux qui abandonnent leur parti pour obtenir des portefeuilles ou des places méritent la réprobation publique. Je me suis séparé d'un gouvernement fort et d'un parti au pouvoir pour me jeter dans l'opposition. Mon désintéressement et mes motifs ne sauraient donc être mis en doute.

Beaucoup d'autres conservateurs importants et éclairés savent comme moi que l'organisation conservatrice telle qu'elle existe aujourd'hui, ne mérite plus la confiance de ceux qui connaissent le fond des choses. La *Presse*, l'organe de M. Chapleau, le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, déclarait le jour même qu'il a été assermenté, qu'il se retirait de la politique, dégoûté de ce qui se passe à Ottawa depuis quelques années. Quand toute la vérité sera connue, les conservateurs honorables comprendront qu'ils sont trompés et exploités par une bande d'hommes qui ne songent qu'à se placer et à s'enrichir, à garder le pouvoir dans leur intérêt personnel.

LA QUESTION DE RÉSIDENCE.

Mon adversaire a sa résidence à Québec. J'ai ma résidence à Québec. Il est vrai que le journal dont je suis le rédacteur est publié à Montréal. En quoi cela peut-il m'empêcher de vous être utile en parlement ? Vous ne m'élisez pas pour vous représenter à St. Roch des Aulnaies ou à St. Cyrille, mais à Ottawa. Vous savez comme moi, du reste, que la plupart des hommes politiques en vue ne résident pas dans leurs comtés. Sir Adolphe Caron demeure à Ottawa et représente le comté de Rimouski ; Sir Hector demeure à Québec et représente Trois-Rivières ; l'Hon. M. Angers qui réside à Québec a accepté une division sénatoriale dans le district de Montréal.

On dit aussi que j'ai changé de comté et qu'en conséquence j'ai dû être un mauvais député.

J'ai été élu deux fois en 1876 et en 1878 à Bonaventure. Puis j'ai remercié mes électeurs et me suis retiré de la vie parlementaire. C'était mon droit incontestable, je suppose.

Je me suis fait élire en 1891 à Montmorency. Mon élection fut contestée et annulée comme les élections de cent autres députés.

Pour me rendre la lutte presque impossible le gouvernement d'Ottawa fixa mon élection trois jours après celle de M. Charles Langelier, contre lequel on lançait alors toutes sortes d'accusations. Je résolus en conséquence de ne pas me présenter de nouveau dans Montmorency.